



Rapport de synthèse du Directeur général¹

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRES DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

13. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

13.3 Élargir l'accès aux traitements efficaces contre le cancer et les maladies rares et orphelines, y compris les médicaments, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de diagnostic, les produits d'assistance, les thérapies cellulaires et géniques et d'autres technologies de la santé ; et améliorer la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires

Le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Élargir l'accès aux traitements efficaces contre le cancer et les maladies rares et orphelines, y compris les médicaments, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de diagnostic, les produits d'assistance, les thérapies cellulaires et géniques et d'autres technologies de la santé ; et améliorer la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires ». ² Lors des débats, les membres du Conseil ont insisté sur l'importance tant de la collaboration pour rendre les médicaments plus abordables économiquement que d'une coopération régulière pour les médicaments contre les maladies rares et orphelines. Ils ont également souligné que des stratégies et des plans nationaux étaient nécessaires pour un accès équitable.

13.4 Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Le Conseil a pris note du rapport sur la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. ³ Le Conseil a également examiné un projet de résolution sur le renforcement de la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires

¹ Dans le présent document, le texte figurant sous chaque point de l'ordre du jour doit être lu en parallèle avec les rapports correspondants examinés par le Conseil exécutif à ses cent quarante-septième et cent quarante-huitième sessions, selon le cas. Les procès-verbaux de ces sessions sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <http://apps.who.int/gb/or/>.

² Document EB148/9 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 1, et neuvième séance, section 1.

³ Document EB148/10 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, neuvième séance, section 2.

pour en améliorer l'accès. Il a été convenu que d'autres consultations seraient organisées pendant l'intersession en vue de soumettre une version définitive à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé.

13.6 Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

Le Conseil a pris note du rapport sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.¹

13.7 Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

Le Conseil a pris note du rapport sur la standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux. Dans leurs interventions, les membres ont souligné qu'il fallait poursuivre le dialogue avec les principales parties prenantes et que le Secrétariat devait tenir les États Membres informés des résultats éventuels de ce processus.²

13.8 Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Le Conseil a pris note du rapport sur le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030.³ Suite aux observations formulées, le Secrétariat a entrepris de fournir des informations plus détaillées avant la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé sur l'équité de l'accès aux vaccins contre les agents pathogènes à potentiel pandémique et sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les services de santé essentiels. Des annexes techniques ont été établies pour chaque priorité stratégique. Elles donnent plus de précisions sur certaines des questions financières, et un site Web dédié a été créé⁴ pour fournir des informations sur les aspects suivants du Programme : vision et stratégie ; annexes techniques se rapportant aux priorités stratégiques ; cadre d'action ; et autres annexes et documents parallèles.

13.9 Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises

Le Conseil a pris note du rapport sur les soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises.⁵

¹ Document EB148/12 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 1.

² Document EB148/13 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 1.

³ Document EB148/14 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 2.

⁴ Disponible à l'adresse www.immunizationagenda2030.org (consulté le 8 mars 2021).

⁵ Document EB148/15 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 2, et quatorzième séance, section 3.

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

17. Urgences de santé publique : préparation et action

17.1 Riposte à la COVID-19

Le Conseil a pris note du rapport sur la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).¹ Des informations sur l'application de la résolution WHA73.1 (2020) seront données dans un rapport distinct.²

17.3 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Le Conseil a pris note du rapport sur l'action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire.³

- **Préparation et riposte : renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence**

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Préparation et riposte : renforcer l'action mondiale de l'OMS face aux situations d'urgence ». ⁴ Il a également adopté la [décision EB148\(2\)](#), dans laquelle il a décidé de demander l'élaboration d'un projet de résolution, avec la pleine participation des États Membres de l'OMS, pour examen par la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, sur le renforcement des capacités de l'OMS en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire, notamment afin de donner suite aux recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, et du Comité d'examen sur le fonctionnement du Règlement sanitaire international (2005) pendant la riposte à la COVID-19.

- **Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire : application du Règlement sanitaire international (2005)**

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire : application du Règlement sanitaire international (2005) ». ⁵ Au cours des débats, les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'appliquer le Règlement de manière effective, d'améliorer la coordination intersectorielle, d'actualiser et d'appliquer les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire, d'assurer un financement prévisible et durable, de renforcer les systèmes de santé nationaux, de mieux communiquer sur les risques et d'accroître la participation des communautés. Ils ont également noté qu'il était important d'améliorer le suivi de l'application et de l'évaluation du RSI (2005) ; l'échange d'informations ; la coopération internationale dans le domaine des maladies zoonotiques ; l'utilisation

¹ Document EB148/16 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, deuxième et troisième séances.

² Document A74/15.

³ Document EB148/17 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième et cinquième séances.

⁴ Document EB148/18 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième et cinquième séances.

⁵ Document EB148/19 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième et cinquième séances.

d'outils pour renforcer les capacités des pays (comme les critères de référence de l'OMS pour les capacités requises au titre du RSI (2005), et le recensement des ressources et l'analyse d'impact au niveau des pays) ; ainsi que de renforcer l'OMS et de mieux répondre à ses besoins en ressources pour qu'elle puisse exercer son rôle central dans le leadership et la coordination au niveau mondial.

19. Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

Le Conseil a pris note du rapport sur les incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.¹

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

22. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

22.1 Déterminants sociaux de la santé

Le Conseil a pris note du rapport sur les déterminants sociaux de la santé.² Il a également adopté la [résolution EB148.R2](#).

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

Questions budgétaires

11. Projet de budget programme 2022-2023

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a pris note du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.³ Le projet de budget programme 2022-2023, modifié à la lumière des observations du Conseil, est présenté dans un document distinct.⁴

¹ Document EB148/21 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 4, et quinzième séance, section 1.

² Document EB148/24 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 1.

³ Document EB148/25 Add.1 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, sixième séance, section 2, et septième séance, section 2.

⁴ Document A74/5.

26. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

26.1 Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- **Le point sur la gestion et les technologies de l'information**

Le Conseil a pris note du rapport présentant un point sur la gestion et les technologies de l'information.¹ Des informations sur le Fonds pour les infrastructures seront données dans un rapport distinct.²

- **Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève**

Le Conseil a pris note du rapport sur la stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève.³

26.2 Transformation de l'OMS

Le Conseil a pris note du rapport sur la transformation de l'OMS.⁴ Il a également souscrit aux recommandations du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.⁵

26.3 Réforme de l'OMS

- **Réforme de l'OMS : gouvernance**

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Réforme de l'OMS : gouvernance ».⁶ Il a également adopté la [décision EB148\(9\)](#).

- **Réforme de l'OMS : journées mondiales de la santé**

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Réforme de l'OMS : journées mondiales de la santé ».⁷ Il a également adopté la [décision EB148\(10\)](#).

¹ Document EB148/30 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 2.

² Document A74/23.

³ Document EB148/31 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 2.

⁴ Document EB148/32 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 3.

⁵ Document EB148/5, paragraphe 43.

⁶ Document EB148/33 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 5.

⁷ Document EB148/34 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 5.

- **Examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif**

À sa cent quarante-septième session, en novembre 2020, le Conseil a pris note du rapport sur l'examen des prestations accordées aux membres du Conseil exécutif.¹ Il a également adopté la [décision EB147\(11\)](#).

- **Réforme de l'OMS : participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS**

À sa cent quarante-huitième session, en janvier 2021, le Conseil a pris note du rapport sur la participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS, y compris de la nouvelle approche proposée pour améliorer leur participation.² Selon les formes prescrites, le Secrétariat organisera du 20 au 22 avril 2021 une réunion informelle – à laquelle participeront les États Membres, le Secrétariat et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS – dans le cadre de la préparation de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. En outre, à cette Assemblée de la Santé, la formule des déclarations groupées sera testée pour un nombre limité de points de l'ordre du jour. Le Secrétariat fera rapport sur ces initiatives à la cent cinquantième session du Conseil exécutif.

26.4 Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

- **Plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées**

Le Conseil a pris note du rapport sur le Plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021.³ Il a également adopté la [résolution EB148.R6](#).

- **Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021**

Le Conseil a pris note du rapport sur les stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2016-2021.⁴ Pour favoriser, entre autres, l'élaboration de stratégies mondiales du secteur de la santé dans ces trois domaines pour la période 2022-2030, il a également adopté la [décision EB148\(13\)](#).

¹ Document EB147/3 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-septième session du Conseil exécutif, première séance (suite), section 4.

² Document EB148/35 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 4, et onzième séance, section 3.

³ Document EB148/36 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2, et quatorzième séance, section 2.

⁴ Document EB148/37 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2, et quatorzième séance, section 2.

Questions relatives au personnel

26.7 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

En raison des difficultés causées par la pandémie de COVID-19, il n'a pas été publié de rapport du Conseil exécutif sur le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2020.¹ En lieu et place, le Secrétariat a présenté un exposé oral au Conseil.²

26.8 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel,³ le Conseil a adopté les résolutions [EB148.R3](#), [EB148.R4](#) et [EB148.R5](#).

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport. Elle est en outre invitée :

- au titre du point 13.4, à prendre dûment en considération le résultat des consultations intersessions sur le projet de résolution présenté à la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif sur le renforcement de la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires pour en améliorer l'accès ;
- au titre du point 17.3, premier sous-point, à examiner le résultat du processus d'élaboration d'un projet de résolution destiné à lui être soumis pour examen ;
- au titre du point 19, à envisager de prier le Secrétariat de poursuivre son travail dans ce domaine, en mettant plus particulièrement l'accent sur les solutions permettant d'accroître la transparence, l'équité, la clarté et la cohérence des pratiques d'échange d'agents pathogènes et des dispositifs de partage équitable des avantages associés à ces pratiques à l'échelle mondiale, et de renforcer les capacités dans le monde entier, tant pour le séquençage des génomes des agents pathogènes que pour l'analyse de ces génomes.
- au titre du point 22.1, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la [résolution EB148.R2](#) ;
- au titre du point 26.3, premier sous-point, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la [décision EB148\(9\)](#) ;
- au titre du point 26.3, deuxième sous-point, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la [décision EB148\(10\)](#) ;

¹ Le rapport de la Commission est disponible à l'adresse https://icsc.un.org/Resources/General/AnnualReports/AR2020_F.pdf?r=02352822 (consulté le 7 mars 2021).

² Voir les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 4.

³ Document EB148/45 ; voir également les procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, onzième séance, section 4.

- au titre du point 26.3, troisième sous-point, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la [décision EB147\(11\)](#) ;
- au titre du point 26.4, premier sous-point, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la [résolution EB148.R6](#) ;
- au titre du point 26.4, deuxième sous-point, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la [décision EB148\(13\)](#) ;
- au titre du point 26.8, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la [résolution EB148.R4](#).

= = =